




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Utilisation temporaire d'une zone de stockage d'amendement agricole sur le site de Magnésie et Dolomie de France

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MAGNESIE ET DOLOMIE DE FRANCE

Raison sociale

Code APE : 08.11Z

N° SIRET

5 7 2 2 2 3 4 6 9 0 0 0 3 0

Type de société (SA, SCI...)

Société en Nom Collectif (S.N.C.)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BORACCINO

Prénom(s)

Yves

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.b)	Stockage temporaire d'amendement agricole au titre de la rubrique 2517-1 Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la superficie de l'aire de transit étant : 1. Supérieure à 10 000 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Société Chaux et Dolomies du Boulonnais (CDB) souhaite disposer temporairement de 2 zones de stockage sur son site de Magnésie et Dolomie de France (MDF) pour une surface totale d'environ 21 000 m².

4.2 Objectifs du projet

La Société Chaux et Dolomies du Boulonnais (CDB) souhaite disposer temporairement de 2 zones de stockage sur son site de Magnésie et Dolomie de France (MDF) pour une surface totale d'environ 21 000 m² dans l'attente d'une modification du PLUI pour la Société Chaux et Dolomies du Boulonnais (CDB) qui permettra à CDB de stocker à nouveau cet amendement sur son site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le stockage d'amendement agricole sur le site de Magnésie et Dolomie de France ne nécessite pas d'aménagement particulier des parcelles concernées par le projet.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une piste particulière sera créée pour accéder à la plateforme de stockage de l'amendement agricole afin de séparer le flux de circulation des engins de carrière et le flux de camions et tracteurs bennes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est l'objet d'une procédure de porter à connaissance adressée à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
2 zones de stockage sur le site de la carrière	21 000 m2.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 6 Voie : route de la dolomie

Lieu-dit :

Localité : ELINGHEN-FERQUES

Code postal : 6 2 2 5 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR des Caps et Marais d'Opale

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le transfert du stockage d'amendement agricole de CDB vers MDF, d'environ 20 kt/an va générer un trafic annuel supplémentaire de 800 camions ou tracteurs bennes sur une distance d'environ 800 m, hors zones d'habitations soit 3 à 4 camions par jour.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans l'exploitation de l'activité de la carrière de Magnésie et Dolomie de France autorisée par l'AP N°2002-377 du 17 12 2002.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet ne génère pas d'incidences particulières sur l'environnement

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)


① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier de porter à connaissance	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

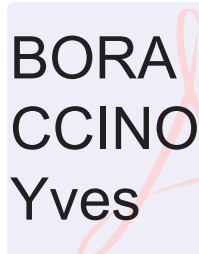
Nom

Prénom

Qualité du signataire

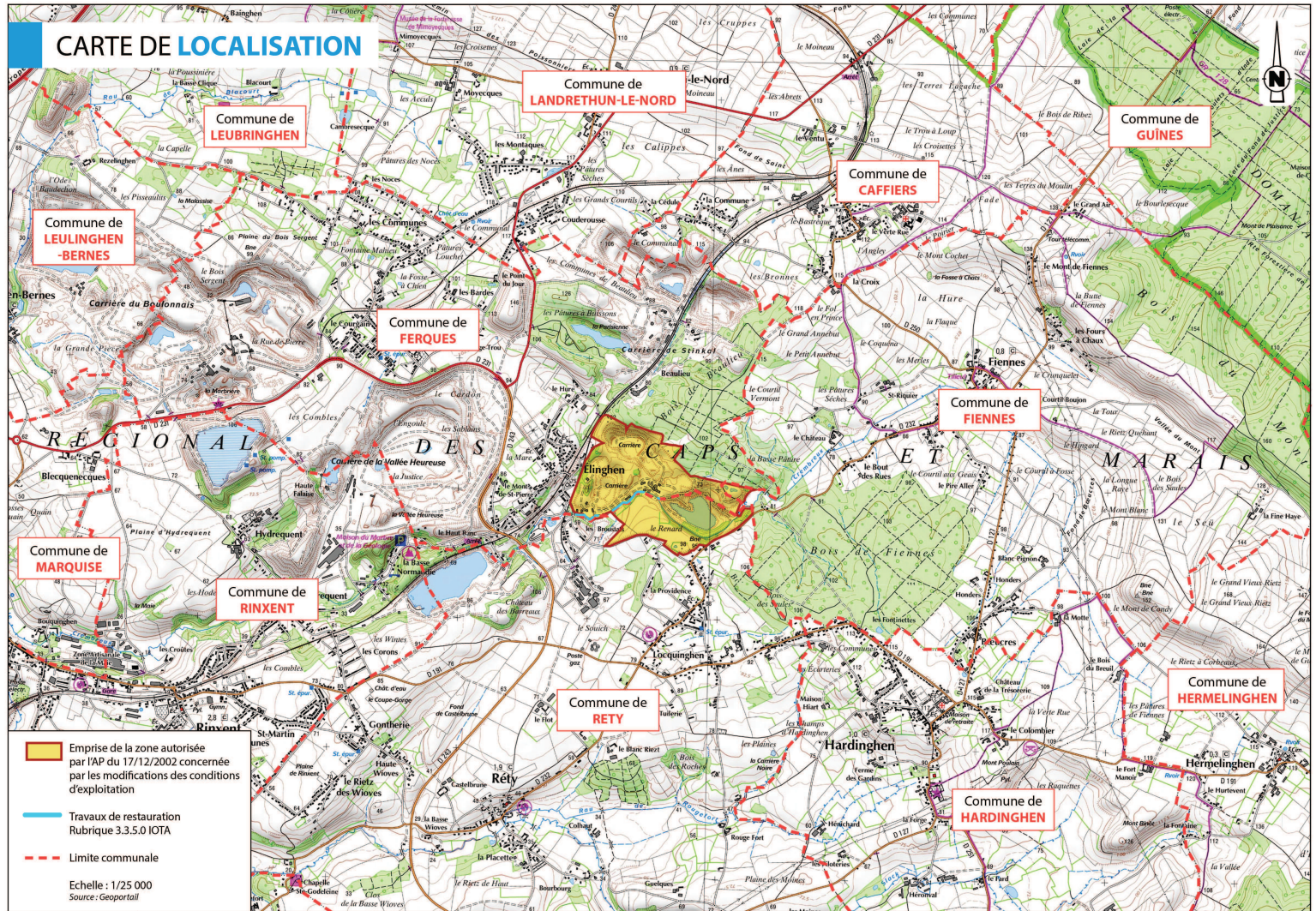
À

Fait le / /

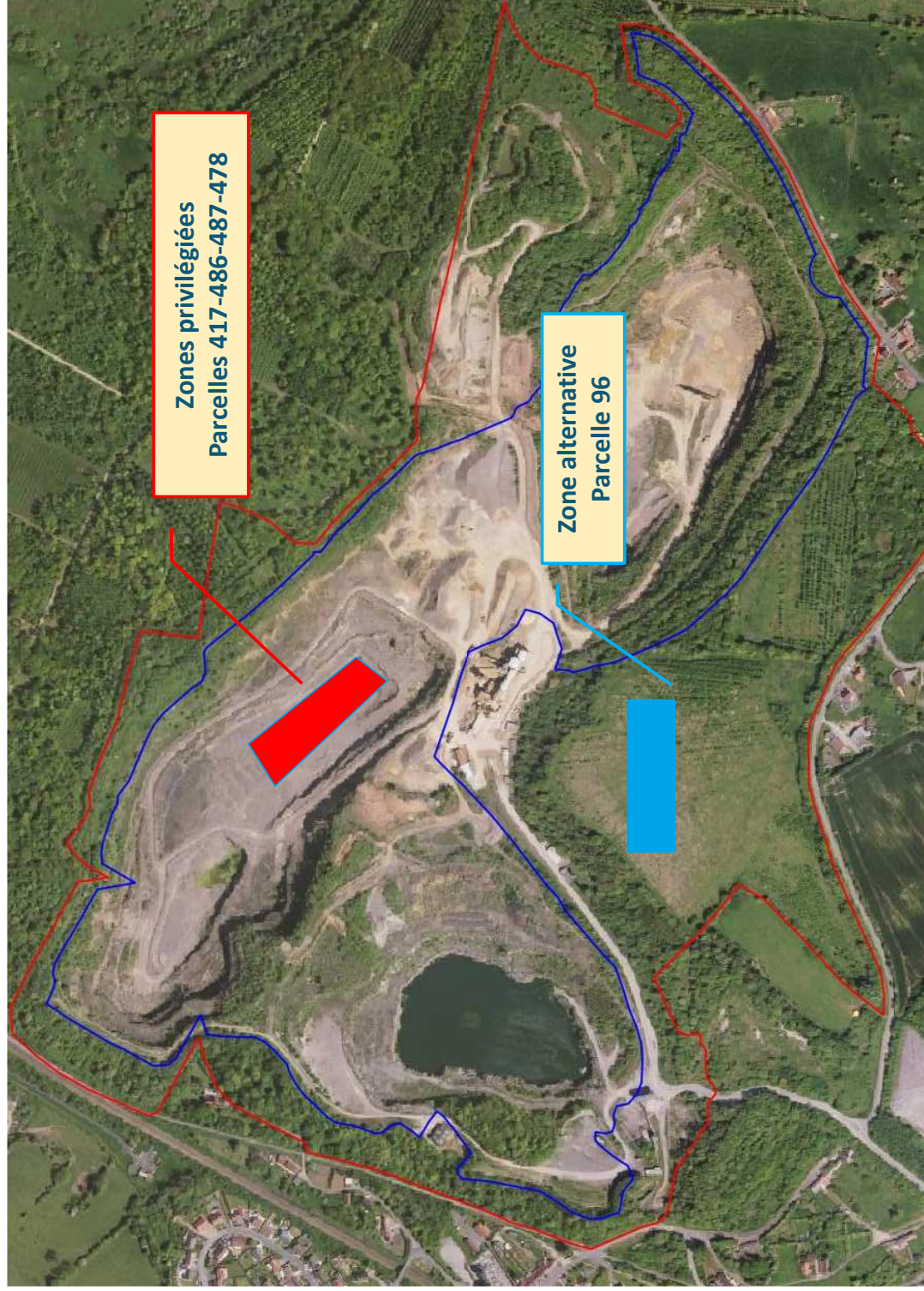
**BORA
CCINO
Yves** 
Signature numérique de
BORACCINO
Yves
Date :
2023.11.14
17:01:52 +01'00'

Signature du (des) demandeur(s)

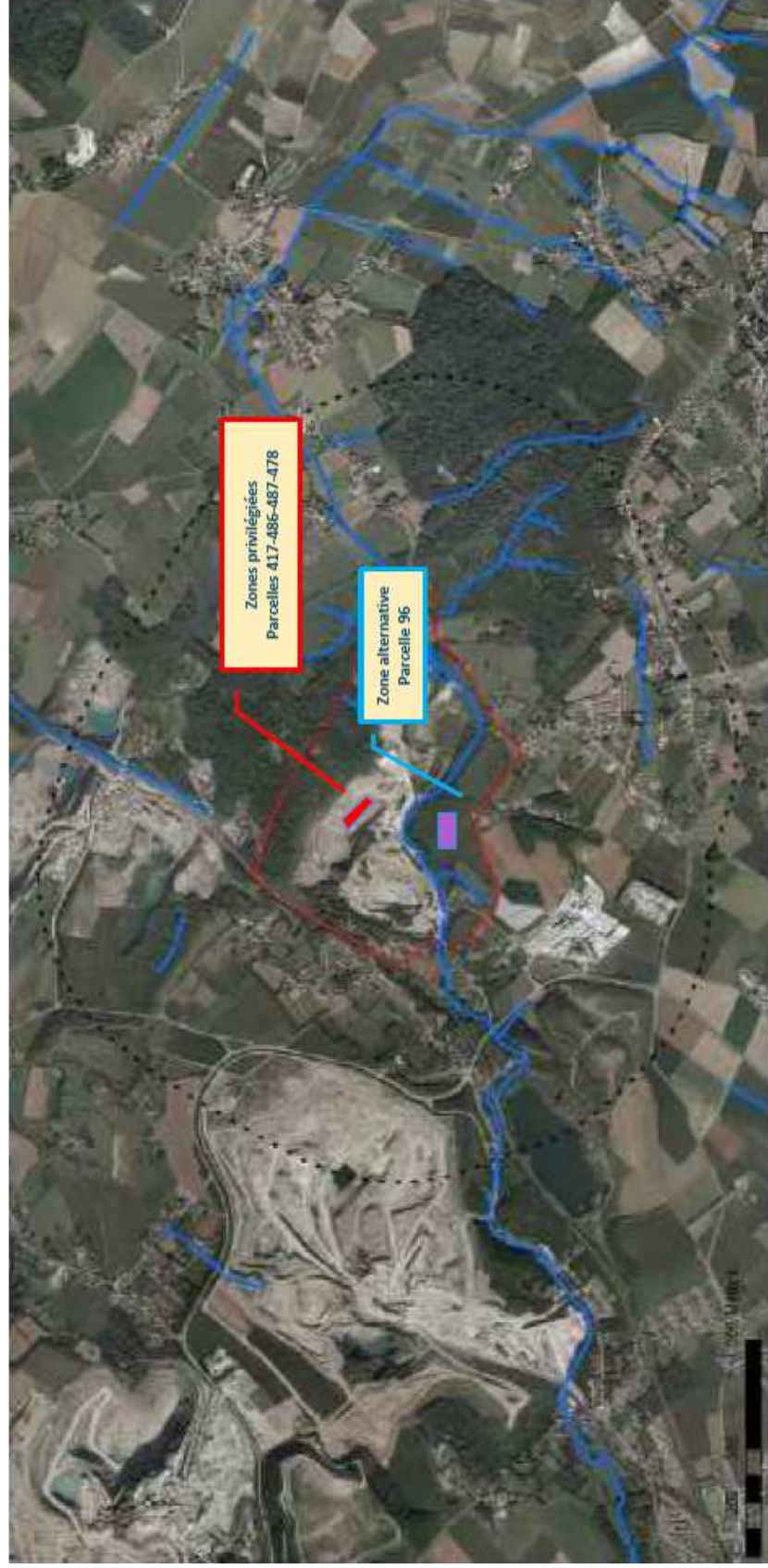
CARTE DE LOCALISATION



Zone envisagée à MDF pour le stockage d'amendement minéral agricole



Zone envisagée à MDF pour le stockage d'amendement minéral agricole



*DOSSIER DE PORTER A CONNAISSANCE AU TITRE DE L'ARTICLE R.181-46
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT*

Utilisation temporaire d'une zone de stockage d'amendement minéral agricole

1. Introduction

La Société Chaux et Dolomies du Boulonnais (Groupe Lhoist) produit un amendement minéral agricole stocké en attente de vente sur les parcelles UEd 413 et UEd 543 de son périmètre d'exploitation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de décarbonation sur le site de l'usine, ces parcelles ne seront plus disponibles pour cette opération de stockage.

La Société Chaux et Dolomies du Boulonnais envisage de demander une modification du PLUI de la Terre des 2 Caps afin de pouvoir disposer de nouvelles zones de stockage sur les propriétés de son site.

Dans l'attente de l'aboutissement de cette procédure, la Société Chaux et Dolomies du Boulonnais (CDB) souhaite disposer temporairement de 2 zones de stockage sur le site de Magnésie et Dolomie de France (MDF – Groupe Lhoist) pour une surface totale d'environ 21 000 m².

Le présent dossier constitue le porter à connaissance adressé à Monsieur le Préfet du Pas de Calais au titre de l'article R181-46 du Code de l'Environnement.

2. Présentation du projet

2.1. Procédé de fabrication de l'amendement minéral agricole

L'amendement minéral agricole est produit sur le site de Chaux et Dolomie du Boulonnais.

Il est constitué d'un mélange minéral de :

- fines de dépoussiérage issues des fours (origine CDB)
- chaux hydratée (origine CDB)
- dolomie crue 0/6 mm (origine MDF)
- dolomie cuite (origine groupe Lhoist)

Les fines de dépoussiérage stockées dans un silo transitent par un mélangeur afin de les humidifier par injection d'eau.

La chaux vive issue des fours est également hydratée par adjonction d'eau.

L'ensemble des composants est ensuite mélangé par un godet de chargeuse et mis en stock sous forme humide.

Les caractéristiques de l'amendement agricole figurent en [Annexe 1](#).

2.2. Zone actuelle de stockage

L'amendement agricole est actuellement stocké sur le site de Chaux et Dolomies du Boulonnais avant expédition vers les clients.

Le stockage est réalisé sur des parcelles inscrites au PLUI en zonage UEd (espaces urbains à vocation principale d'activités économiques industrielles). La localisation est présentée en [Annexe 2](#).

2.3. Modification du PLUI

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de décarbonation sur le site de Chaux et Dolomies du Boulonnais (projet CalCC), la zone actuelle de stockage de l'amendement minéral agricole sera utilisée par une partie des nouvelles installation ([Annexe 3](#)).

Chaux et Dolomies du Boulonnais a introduit une demande de modification du PLUI afin de pouvoir disposer au sein de son emprise d'une nouvelle zone de stockage de son amendement minéral agricole. ([Annexe 4](#)).

La demande de modification du PLUI introduite par CDB a été actée par la CCT2C en date du 20 juin 2023 ([Annexe 5](#)). Le processus de révision du PLUI en cours devrait être arrêté courant 2024 et le PLUI modifié pourrait être applicable en 2026.

2.4. Zone de stockage envisagée

La Société Chaux et Dolomies du Boulonnais (CDB) souhaite disposer temporairement de 2 zones de stockage sur le site de Magnésie et Dolomie de France (MDF) pour une surface totale d'environ 21 000 m² sur les parcelles 417, 478, 486, 487 et 96 ([Annexe 6](#)).

Les deux sociétés appartiennent au Groupe Lhoist.

3. Impact du projet sur le site de MDF

3.1. Impact sur l'eau

3.1.1. Consommation d'eau

Le processus de fabrication de l'amendement agricole sera maintenu sur le site de CDB, il n'y aura pas de consommation d'eau supplémentaire lors du stockage sur le site de MDF.

3.1.2. Rejets des effluents aqueux

Le stockage de l'amendement agricole sur le site de MDF ne génère pas d'effluents aqueux.

3.1.3. Impact sur les eaux souterraines

Le site de Chaux et Dolomies du Boulonnais dispose d'un suivi annuel d'analyses sur son réseau piézométrique. Le suivi du pH et du COT n'indique aucune pollution particulière ([Annexe 7](#)). Une pollution potentielle due au stockage de l'amendement minéral agricole aurait conduit à une forte élévation de la valeur du pH notamment.

4. Impact sur l'air

L'amendement agricole produit sur le site de CDB sera stocké sur le site de MDF sous forme humide, après un transport par camion ou tracteur benne.

L'impact du stockage sera négligeable en termes de poussières diffuses sur le site de MDF.

5. Impact sur la santé

L'amendement agricole ne présente pas de risques particuliers pour la santé, les précautions d'usage pour la manipulation de chaux ou de dolomie sont applicables sur le site de MDF au même titre que sur le site de CDB.

6. Bruit

Le stockage de l'amendement agricole sur le site de MDF ne génère pas de nuisances sonores. Le bruit généré par le déchargement et chargement des camions ou tracteurs bennes s'intègre dans l'activité quotidienne d'extraction du site de MDF.

7. Trafic

Le transfert du stockage d'amendement agricole de CDB vers MDF, d'environ 20 kt/an va générer un trafic annuel supplémentaire de 800 camions ou tracteurs bennes sur une distance d'environ 800 m, hors zones d'habitations soit 3 à 4 camions par jour.

Les livraisons clients à l'origine au départ de CDB, seront effectuées au départ du site de MDF. Ainsi, le trafic dû aux livraisons clients sera identique à la situation actuelle.

8. Déchets

Le stockage d'amendement agricole sur le site de MDF ne génère pas de déchets particuliers.

9. Risques particuliers

Les modalités d'extraction sur le site de MDF ne sont pas impactées par le projet de stockage. Une piste particulière sera créée pour accéder à la plateforme de stockage de l'amendement agricole afin de séparer le flux de circulation des engins de carrière et le flux de camions et tracteurs bennes.

Le plan de circulation du site de MDF sera mis à jour en conséquence.

ANNEXE 1

Caractéristiques de l'amendement minéral agricole

Fertilisant UE - Conforme au règlement (UE) n° 2019/1009

PFC 7 : Combinaison de fertilisants

CMC1 : Substances et mélanges à base de matières vierges

Substance	N° CAS
Oxyde de calcium	1305-78-8
Oxyde de calcium et de magnésium	37247-91-9
Carbonate de calcium	1317-65-3

Disponibilité usine : Réty

Composition :

- 60% CaO total soit 38.29% de calcium (Ca)
dont 52% sous forme oxyde ou hydroxyde
- 10% MgO total soit 6.03% de magnésium (Mg)
dont 10% sous forme oxyde ou hydroxyde

Granulométrie apparente : 0-3 mm

Finesse partie crue : 80% du carbonate de calcium passe à 160µm

ANNEXE 2

Zone actuelle de stockage de l'amendement agricole



ANNEXE 3

Implantation du projet de décarbonation



ANNEXE 4

Modification du PLUI envisagée



9 150 m² A parcelle 412

15 513 m² A parcelle 413

24 663 m² en UEd

ANNEXE 5

Demande de révision du PLUI



Direction Générale
des Services
Techniques

Service aménagement
& urbanisme

Dossier suivi par :
C. DELBENDE

Tél. : 03 21 87 93 26
c.delbende@terredes2caps.com

Marquise, le 20 juin 2023

Groupe LHOIST
M. Christian KOLCZYNSKI
Rue Jules Guesde,
62720 RETY

Objet : - Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
Parcelles N° A412- A413 à Retý.

Monsieur,

Je reviens vers vous en réponse à votre courriel du 01 juin 2023 suite à la réunion en sous-préfecture du 04 mai 2023.

La procédure de révision du PLUI a été prescrite par délibération de l'assemblée délibérante de la CCT2C en date du 11 mars 2020. A l'heure actuelle, le plan de zonage n'est pas encore définitif et les échanges avec les communes sont toujours en cours. Toutefois, je prends acte de votre demande de modification du PLUI pour que les parcelles précitées, classées en zone Agricole actuellement au PLUI, soient classée en UEd à l'issue de la procédure, sur une surface de 2.5 hectares.

Votre demande sera examinée avec attention et en concertation avec les élus et partenaires associés jusqu'à l'arrêt de projet (envisagé courant 2024).

terredes2caps.fr
A la suite de l'arrêt de projet, conformément à la réglementation en vigueur, une enquête publique sera organisée. Cette dernière sera annoncée par voie d'affichage en mairie et à l'hôtel communautaire, mais aussi par des publications légales dans la presse. L'enquête vous permettra de consulter l'intégralité des informations et des modifications du PLUI. Un commissaire enquêteur, durant deux mois, assurera diverses permanences et répondra aux observations émises par le public avant toute adoption définitive du document. Je vous invite à rester attentif à ces délais de procédure.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président,
Le vice-Président délégué,


P. BERNARD


Copie : M. le Maire de Retý

Tél: 03 21 87 57 57 Fax: 03 21 87 04 05
contact@terredes2caps.com

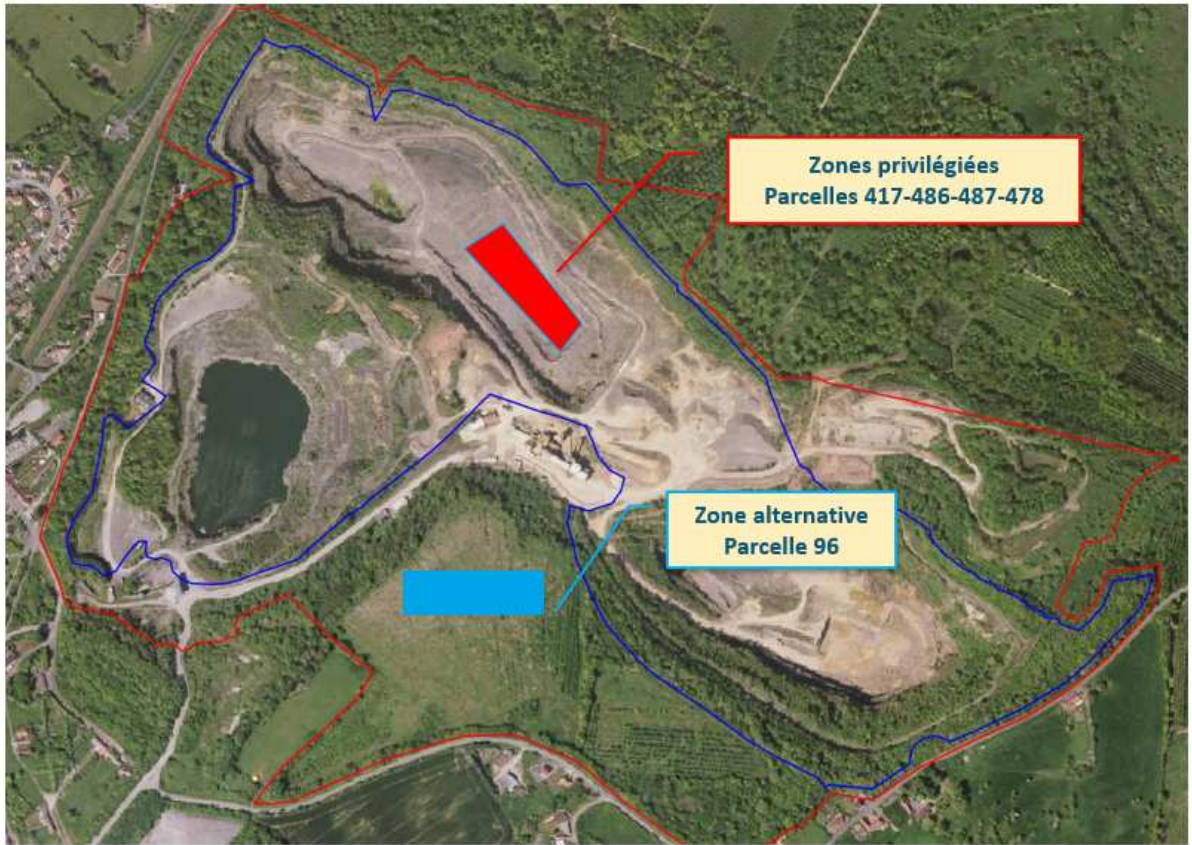
Communauté de Communes - Le Cardo - CS 30060 - 62250 MARQUISE

Ambletouse . Audembert .
Audinghen . Audresselles .
Bazinghen . Beuvroques .
Ferques . Havelinghen .
Landrethun-le-Nord .
Lesburinghen .
Leulinghen-Bernes .
Maringhen-Henne .
Marquise . Offrethun . Retý .
Binvent . Saint-Inglevert .
Tardinghen . Wacouinghen .
Wierre-Effroy . Wissant .

Visa D.C.S.T. 

ANNEXE 6

Zones de stockage temporaires sur le site de MDF



ANNEXE 7

Suivi piézométrique du pH et du COT

